

Étude des pétitions n^{os} 2753-20161115, 2754-20161115 et 2755-20161115 concernant l'opposition à la pesée des élèves dans les cours d'éducation physique

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

FÉVRIER 2017

COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION



Étude des pétitions n^{os}
2753-20161115, 2754-20161115
et 2755-20161115 concernant
l'opposition à la pesée des élèves
dans les cours d'éducation physique

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

FÉVRIER 2017

COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION



Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Pierre-Luc Turgeon.

Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cce@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

ISBN: 978-2-550-77769-4 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-77768-7 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, FÉVRIER 2017

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

La présidente

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)

La vice-présidente

M^{me} Maltais (Taschereau)

Les membres

M. Auger (Champlain)
M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
M. Carrière (Chapleau)
M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
M. Fortin (Pontiac)
M. Habel (Sainte-Rose)
M. Iracà (Papineau)
M. Kotto (Bourget)
M. Roberge (Chambly)
M^{me} Samson (Iberville)

Secrétaire de la Commission

M. Pierre-Luc Turgeon

Secrétaire suppléante de la Commission

M^{me} Anik Laplante

Agent de recherche

M. Pierre Skilling

Révision linguistique

M^{me} Danielle Simard

Agente de secrétariat

M^{me} Afiwa Gbonkou

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Mise en contexte	1
Commentaires des participants	1
Observations	3
Recommandations.....	3

ANNEXES

- I. Extrait des pétitions
- II. Liste des organismes entendus

Introduction

Le 15 novembre 2016, conformément à l'article 64 du Règlement, les pétitions n° 2753-20161115, 2754-20161115 et 2755-20161115 ont été déposées à l'Assemblée nationale (Annexe I). Les 4 357 pétitionnaires s'opposent à la pesée des élèves au cours d'éducation physique et demandent au gouvernement du Québec de faire cesser cette pratique dans les écoles.

En séance de travail le 23 novembre 2016, les membres de la Commission de la culture et de l'éducation ont décidé d'étudier ces pétitions. Le 26 janvier 2017, la Commission a entendu cinq intervenants dans le cadre d'auditions publiques (Annexe II).

Mise en contexte

Le Programme de formation de l'école québécoise définit le contenu pédagogique de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. À l'intérieur de ce programme, la discipline « éducation physique et à la santé », qui entre dans le domaine du « développement personnel » de la mission de l'école, vise entre autres l'acquisition de la compétence libellée ainsi : « adopter un mode de vie sain et actif ».

À l'enseignement collégial, l'éducation physique fait partie de la formation générale commune à tous les programmes d'études. Le développement d'un mode de vie sain et actif s'insère dans une série d'habiletés que doit démontrer l'étudiant au terme de sa formation.

La pesée des élèves et le calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) ne font l'objet de mentions ni dans le Programme de formation de l'école québécoise ni dans le devis ministériel des cours d'éducation physique au collégial. Néanmoins, dans les faits invoqués, les auteurs de la pétition allèguent que la pratique de la pesée existe dans les cours d'éducation physique des cégeps et de certaines écoles primaires et secondaires et que des enseignants mesurent le taux de graisse et l'IMC des élèves. Ils affirment que cette pratique est nocive et humiliante pour certaines personnes.

Commentaires des participants

Les représentants des cinq groupes entendus à la Commission de la culture et de l'éducation s'opposent à la pesée au primaire et au secondaire. Ils recommandent que cette pratique soit proscrite ou, du moins, qu'elle ne soit pas encouragée. Des groupes opposés à la pesée et à la mesure de l'IMC, tels que Anorexie et boulimie Québec, la Coalition québécoise sur la problématique du poids et l'organisme ÉquiLibre, sont

d'avis que l'IMC est un indicateur limité et inadéquat de l'état de santé des jeunes. Ils jugent que ces interventions ne sont pas de bons signes des habitudes de vie des élèves (alimentation, activité physique) au-delà de leur poids individuel. De plus, elles comportent des risques pour leur santé et leur bien-être, car, par exemple, elles peuvent engendrer des comportements alimentaires malsains. En outre, la Fédération des comités de parents du Québec a procédé à une consultation auprès des parents délégués de chacune des commissions scolaires membres. La très grande majorité des répondants s'oppose à la pesée des élèves au cours d'éducation physique.

La plupart des intervenants entendus par les parlementaires remettent en question la pratique de la pesée à l'enseignement collégial, sauf dans un cadre confidentiel et sur une base volontaire. En revanche, la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec estime que l'IMC est une mesure pertinente au regard du devis ministériel en éducation physique au collégial. La Fédération propose ainsi de maintenir la prise de mesures anthropométriques au cégep. Cependant, la pratique s'appliquerait sur une base volontaire et confidentielle comme moyen d'éducation et de sensibilisation des étudiants à l'image corporelle positive. Toutefois, comme les autres intervenants, la Fédération considère que la pesée et la prise de mesures anthropométriques telles que l'IMC ne sont pas nécessaires au primaire et au secondaire. Ainsi, elle ne l'encourage pas pour ces ordres d'enseignement.

Par ailleurs, la Coalition québécoise sur la problématique du poids a rappelé l'adoption, en 2007, de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* et ses retombées sur la qualité de l'offre alimentaire et la place de l'activité physique dans les écoles. L'organisme note cependant que les évaluations de ladite politique « ont fait ressortir certains éléments qui nuisent à la promotion des saines habitudes de vie et d'une relation positive avec l'alimentation¹ ». La Coalition estime qu'il faut poursuivre les efforts en ce sens. Ainsi, selon elle, il serait pertinent d'en corriger les lacunes observées et d'en faire une mise à jour.

¹ Coalition québécoise sur la problématique du poids, *La prévention de l'obésité en milieu scolaire*, Mémoire présenté dans le cadre de l'étude de pétitions concernant l'opposition à la pesée des élèves dans les cours d'éducation physique – Commission de la culture et de l'éducation, Montréal, 2017, p. 8.

Observations

Les parlementaires partagent les préoccupations de l'ensemble des intervenants entendus quant à la sensibilisation à un mode de vie sain et actif et à une image corporelle positive chez les jeunes. Au-delà de la pesée, les membres de la Commission constatent plus largement un vif intérêt de la part des groupes entendus sur la promotion, l'enseignement et la pratique de saines habitudes de vie en milieu scolaire. Ils reconnaissent l'importance pour tous les intervenants concernés de poursuivre les réflexions visant à explorer les outils propices à un environnement scolaire et des infrastructures qui favorisent un mode de vie physiquement actif, une saine alimentation et une image corporelle saine et diversifiée.

Recommandations

Les membres de la Commission prennent note des inquiétudes des opposants à la pesée des élèves dans le cadre des cours d'éducation physique et à la santé.

En conséquence, la Commission de la culture et de l'éducation recommande :

QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur édicte une directive relative à la pesée dans le cadre des cours d'éducation physique et à la santé de l'enseignement primaire et secondaire. Que la directive précise que la pesée ne fait l'objet d'aucune mention dans le Programme de formation de l'école québécoise et qu'elle ne doit donc pas être retenue.

QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur édicte une directive relative à la pesée dans le cadre des cours d'éducation physique de l'enseignement collégial. Que la directive précise que la pesée ne soit pratiquée qu'à l'initiative de l'étudiant, sans contraintes et de manière confidentielle.

ANNEXE I

Extrait des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 336 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE dans les cégeps, mais aussi dans certaines écoles primaires et secondaires, il existe une pratique dans les cours d'éducation physique qui consiste à peser les élèves et ce, parfois, devant tout le groupe;

CONSIDÉRANT QUE certains enseignants mesurent aussi le taux de graisse et calculent l'indice de masse corporelle (IMC);

CONSIDÉRANT QUE cette pratique est très nocive pour les jeunes souffrant d'un trouble alimentaire et peut même en être le déclencheur chez certaines personnes;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique est aussi très humiliante pour ceux et celles présentant un problème de surplus de poids et que c'est aussi une forme d'intimidation;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, les jeunes ayant un surplus de poids n'ont pas besoin de se le faire dire dans leur cours d'éducation physique, ils le savent;

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée devrait plutôt être mise en valeur;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de cesser immédiatement cette pratique dans les écoles du Québec et demandons l'aide du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin qu'un règlement interdisant ces actes soit créé et que les sections en lien avec le poids soient retirées des manuels scolaires.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Richard Merlini, député de La Prairie


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 14 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE dans les cégeps, mais aussi dans certaines écoles primaires et secondaires, il existe une pratique dans les cours d'éducation physique qui consiste à peser les élèves et ce, parfois, devant tout le groupe;

CONSIDÉRANT QUE certains enseignants mesurent aussi le taux de graisse et calculent l'indice de masse corporelle (IMC);

CONSIDÉRANT QUE cette pratique est très nocive pour les jeunes souffrant d'un trouble alimentaire et peut même en être le déclencheur chez certaines personnes;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique est aussi très humiliante pour ceux et celles présentant un problème de surplus de poids et que c'est aussi une forme d'intimidation;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, les jeunes ayant un surplus de poids n'ont pas besoin de se le faire dire dans leur cours d'éducation physique, ils le savent;

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée devrait plutôt être mise en valeur;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de cesser immédiatement cette pratique dans les écoles du Québec et demandons l'aide du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin qu'un règlement interdisant ces actes soit créé et que les sections en lien avec le poids soient retirées des manuels scolaires.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Richard Merlini, député de La Prairie


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Il n'y a pas de faits invoqués.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, nous opposons à la pesée des élèves dans les cours d'éducation physique.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Richard Mérlini, député de La Prairie


Date de signature de l'extrait

ANNEXE II

Liste des organismes entendus

Anorexie et boulimie Québec

Représentée par : M^{me} Josée Champagne, directrice générale
M^{me} Mélanie Guénette-Robert, responsable du volet éducation et
prévention
D^r Pierre-Olivier Nadeau

Coalition québécoise sur la problématique du poids

Représentée par : M^{me} Corinne Voyer, directrice
M^{me} Anne-Marie Morel, conseillère aux politiques publiques

ÉquiLibre

Représentée par : M^{me} Roxanne Léonard, directrice générale
M^{me} Anouck Senécal, chef de projets
M^{me} Andrée-Ann Dufour-Bouchard, chef de projets

Fédération des comités de parents du Québec

Représentée par : M^{me} Corinne Payne, présidente
M^{me} Lyne Deschamps, conseillère-cadre

Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec

Représentée par : M. Jean-Claude Drapeau, président
M^{me} Joanie Beaumont, vice-présidente à la pédagogie
M. Jérôme Leriche, coordonnateur provincial en éducation physique au
collégial

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

